

Demande de versement – Dépassement du montant maximum légal

Si, durant l'année écoulée, vous avez versé plus que le montant maximum légal dans votre prévoyance liée (pilier 3a), vous pouvez demander un remboursement des sommes versées en trop. Pour ce faire, veuillez remplir le formulaire suivant et le retourner avec les documents à fournir.

Preneur de prévoyance

Numéro de client	Numéro de plan
Prénom	Nom
Etat civil	Rue, numéro
NPA	Localité
Date de naissance	Numéro d'assurance sociale
N° de téléphone	E-mail

Documents à fournir

- Copie du passeport ou de la carte d'identité du preneur de prévoyance (avec signature lisible)
- Copie de l'attestation de l'administration fiscale concernant les «cotisations versées en trop sur le pilier 3a».

Virement

Versement uniquement sur un compte ouvert au nom du preneur de prévoyance

Bénéficiaire

IBAN

Nom de la banque

Je confirme l'exactitude et l'exhaustivité des renseignements ci-dessus et des documents fournis. En cas de prélèvement de la totalité du capital, le compte/dépôt de prévoyance est clôturé une fois le virement effectué. Je donne à la Fondation de prévoyance indépendante 3a Zurich l'autorisation d'entreprendre, si nécessaire, d'autres démarches. Je donne également ordre de vendre les éventuels placements en titres dans les quantités nécessaires dans le délai de versement. Je confirme par ailleurs n'avoir réclamé le remboursement des cotisations versées en trop sur le pilier 3a qu'auprès d'une seule institution de prévoyance.

Lieu

Date

Signature du preneur de prévoyance

Veillez renvoyer le formulaire à:

Adresse d'envoi:

Adresse d'envoi:

Utilisez cette page de garde si vous faites suivre les documents dans une enveloppe à fenêtre.